

Conseil Communal de Château-d'Œx

Législature 2021 – 2026

01 juin 2026

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis N° 15/2026

Demande de crédit : réfection du Jardin de la Motte

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'examiner le préavis relatif à la réfection du Jardin de la Motte s'est réunie le lundi 1er juin 2026 à 20 h 30 sur place.

La commission était composée de Mmes Darcy Mottier et Sophie Hämmerli, en remplacement de M. Jérôme Bovet, ainsi que de M. Sullivan Henchoz et de Mme Maureen Chabloz (premier membre et rapporteur), en remplacement de M. Paul Corday. Mme Laure Gardat était absente et n'a pas été remplacée.

Étaient également présents Mme Cosette Hämmerli, municipale, ainsi que M. Xavier Feal, adjoint au Service des travaux.

Mme Maureen Chabloz ouvre la séance en remerciant les membres pour leur présence, puis cède la parole à M. Xavier Feal, qui propose de se rendre directement sur le site afin de présenter le projet faisant l'objet du préavis.

Mme Hämmerli explique que ce projet vise à redonner de la valeur au Jardin de la Motte, tout en assurant la réfection des murs existants qui sont dangereux et menacent de tomber. Elle précise que le circuit d'eau actuellement hors service sera supprimé.

Les murs seront reconstruits en pierres sèches, sans utilisation de béton. Certains ouvrages avaient été bétonnés afin de garantir leur stabilité, mais ils seront entièrement démontés puis reconstruits selon les techniques traditionnelles. Les travaux nécessiteront d'importants mouvements de matériaux. Les pierres pouvant être réutilisées seront conservées, tandis que les éléments endommagés seront remplacés.

M. Feal complète ces informations en précisant que le chantier se déroulera en deux étapes : dans un premier temps la réfection des murs prioritaires, puis l'aménagement du jardin. La durée estimée des travaux est de deux à trois ans pour la partie concernant les murs.

Les interventions seront réalisées mur par mur, en commençant par les secteurs supérieurs. À mesure que les zones seront terminées, le jardinier interviendra afin de réhabiliter les lieux, ce qui permettra d'éviter que l'ensemble du jardin reste en chantier durant toute la durée des travaux.

Les dalles existantes seront démontées, stockées puis reposées à l'issue du chantier. Les nouvelles plantations, notamment les arbres, seront définies ultérieurement. Certains arbres devront être abattus, en particulier ceux situés au pied des murs. Les massifs fleuris seront conservés dans la mesure du possible, mais leur implantation pourra être adaptée en fonction des besoins du projet.

Certains mouvements de terrain seront également retravaillés afin d'adoucir certaines zones de circulation piétonne. Une main courante sera installée sur l'escalier le plus raide. Il est précisé que le jardin est considéré comme un jardin montagneux et que, de ce fait, l'installation de garde-corps n'est pas exigée. La main courante prévue est financée dans le cadre du préavis « Seniors et Paysages ». Il est informé que le chemin de croix sera supprimé. Les différents escaliers du jardin feront également l'objet d'une réfection complète.

La commission prend note que les travaux des murs seront confiés à une entreprise spécialisée dans la construction en pierre sèche. Une seule offre a été sollicitée pour cette partie du projet en raison de la spécificité de ces travaux et du nombre limité d'entreprises disposant des compétences requises. Deux offres ont en revanche été demandées pour les travaux de jardinage.

Une institution de bénévoles viendra également prêter main-forte sur certaines étapes du chantier. Toutefois, une importante préparation devra être réalisée en amont afin de garantir des conditions de travail adéquates. Si le préavis est accepté, les travaux pourraient débuter aux alentours du 10 juillet, tandis que l'intervention des bénévoles est prévue vers le 20 août.

La question des rotations d'hélicoptère est abordée. M. Feal explique que, sans réaliser d'importants aménagements d'accès, le transport du matériel par des moyens conventionnels n'est pas envisageable. Les rotations serviront à la fois à acheminer les matériaux nécessaires au chantier et à évacuer les déblais. Comme les travaux se dérouleront par étapes, les besoins logistiques resteront limités à chaque phase.

Interrogé sur l'impact des dépôts de matériel à proximité de la colline du Temple, M. Feal précise que celui-ci restera modéré, les matériaux étant acheminés progressivement en fonction de l'avancement des travaux. Le calendrier des rotations sera adapté aux activités du Temple et aucune intervention n'est prévue durant la période hivernale.

Concernant le financement, il est indiqué que le Parc naturel régional participera à hauteur de CHF 50'000.-. Son soutien porte également sur la recherche de financements complémentaires ainsi que sur certains aspects organisationnels du projet. Le choix des futures essences végétales sera réalisé en collaboration avec le Parc.

Un membre de la commission suggère la possibilité de permettre à des habitants ou sympathisants de parrainer la plantation d'un arbre, accompagné d'une plaque commémorative. Cette proposition n'est pas prévue à ce stade mais la Municipalité prend note de cette idée.

Il est également évoqué que l'Association du Jardin de la Motte pourrait être dissoute à terme, la Commune assumant déjà l'essentiel de l'entretien du site.

Un commissaire relève que le montant prévu pour les divers et imprévus paraît relativement modeste. Il lui est répondu qu'une part importante de ces coûts est déjà intégrée dans le devis de l'entreprise spécialisée, le montant figurant au préavis concernant principalement les travaux paysagers.

La commission prend acte de la réputation reconnue de l'entreprise Stonework dans le domaine de la construction en pierre sèche. Bien que le chantier ne soit pas considéré comme particulièrement important en termes de volume, il présente un caractère très technique.

La question de la valorisation touristique et historique du Jardin de la Motte est également abordée. Bien que l'Office du tourisme ait été sollicité afin de participer à la réalisation d'une documentation mettant en lumière l'histoire du site et ses spécificités, il n'a pas souhaité s'associer à cette démarche.

La commission regrette vivement cette position, qu'elle estime pourtant en parfaite adéquation avec la mission de promotion touristique et de valorisation du patrimoine local confiée à l'Office du tourisme.

Elle considère que le Jardin de la Motte constitue un élément patrimonial majeur du centre de Château-d'Œx et qu'il représente un potentiel de valorisation touristique largement sous-exploité. Sa situation privilégiée, à proximité immédiate du Temple ainsi que des bureaux mêmes de l'Office du tourisme, aurait permis la mise en place, à relativement faible coût, d'une valorisation historique et touristique au moyen d'une signalétique adaptée ou de supports numériques.

La commission estime dès lors qu'il s'agit d'une occasion manquée particulièrement regrettable. Une telle démarche apparaissait simple à mettre en œuvre au regard de l'emplacement du site, de son intérêt patrimonial reconnu et des moyens consacrés chaque année à la promotion touristique de la commune. Elle considère que ce projet constituait une opportunité évidente de renforcer l'attractivité culturelle et touristique du centre du village et regrette qu'elle n'ait pas été saisie.

La Fondation Sandoz a été recontactée mais ne soutient plus ce type de projet. Par ailleurs, un projet élaboré il y a une quinzaine d'années avec un architecte paysagiste a été réévalué. Bien qu'il intégrait notamment une importante mise en valeur historique du site, son coût s'est révélé trop élevé pour être retenu.

Une signalétique pourrait néanmoins être envisagée à l'issue des travaux. Mme Hämmerli indique également que si le jardin suscite un regain d'intérêt auprès de la population et des visiteurs, un projet culturel pourrait être développé dans un second temps.

Enfin, il est précisé que l'entreprise Stonework dispose d'une disponibilité dès cet été, raison pour laquelle la Municipalité a souhaité présenter ce préavis sans attendre afin de pouvoir saisir cette opportunité.

Mme Maureen Chabloz remercie Mme Hämmerli et M. Feal pour la qualité des informations fournies ainsi que pour leur disponibilité. Ces derniers quittent alors la séance.

Au terme de ses délibérations, la commission recommande à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis relatif à la réfection du Jardin de la Motte.

Le Rapporteur
Maureen Chabloz